Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_154-DE

Délibération n° 2026.154

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

2026.154 – Administration Générale – BRETAGNE MOBILITES – Désignation des représentants de Fougères Agglomération

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_154-DE

Fougères Agglomération **2026.154**

2026.154 – Administration Générale – BRETAGNE MOBILITES – Désignation des représentants de Fougères Agglomération

Afin de faciliter les coopérations entre l'ensemble des Etablissements Publics de Coopérations Intercommunaux de son territoire, qu'ils soient considérés comme autorité organisatrice de mobilités ou non, la Région Bretagne a souhaité les regrouper au sein d'une même structure partenariale dédiée aux problématiques de mobilités sous la forme d'un Syndicat Mixte

Ce syndicat « Bretagne Mobilités », créé en 2025, vise plusieurs objectifs :

- Faciliter les coopérations avec la Région
- Simplifier les coordinations locales à l'échelle de bassin de mobilités et/ou de la Bretagne en « s'affranchissant » des périmètres des collectivités.

Pour cela, il s'appuie sur :

- **Une gouvernance régionale** qui a pour objet de permettre une mobilité « sans coutures », à travers une approche intégrée des tarifications et des services aux voyageurs (Korrigo), du covoiturage (Ouest Go), mais aussi la possibilité de développer la coordination régionale (études, observatoire, stratégies à portée régionale, …).
- **Une gouvernance locale**, au sein de Comités Locaux de Mobilité (CLM).
  Les EPCI ont été sollicités pour se réunir en Bassins de mobilités en juillet 2024. Fougères Agglomération se situe dans le même périmètre que Vitré Communauté et Couesnon Marche de Bretagne. Les membres des Comités locaux sont libres de choisir leur mode de coopération : de la simple réunion d'interconnaissance au cofinancement d'actions pour **répondre aux besoins des usagers**. Le syndicat Mixte met à disposition de ces comités de l'ingénierie.
- **Une échelle de coopération entre Bassins de Mobilité**, *via* des comités interbassins fonctionnant en mode projet, à l'échelle décidée par les membres, et en tant que de besoin. Cette échelle permet de ne pas recréer de nouvelles frontières *via* le bassin de mobilités, pour des projets plus larges, comme des projets de Car à Haut Niveau de Service.

Fougères Agglomération a adhéré à Bretagne Mobilités dès sa création. Un représentant titulaire et un représentant suppléant de Fougères Agglomération sont donc amenés à siéger au sein des instances du Syndicat mixte « Bretagne Mobilités ».

Vu les statuts de Fougères Agglomération et ceux du syndicat mixte Bretagne Mobilités ;

Vu la délibération n° 2026.108 du Conseil d'Agglomération du 4 mai 2026 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 1er juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** Mme Rosi BORDET, au titre de représentante titulaire de Fougères Agglomération au sein du syndicat mixte BRETAGNE MOBILITÉS.
- **DE DÉSIGNER** Mme Anne PERRIN, au titre de représentante suppléante de Fougères Agglomération au sein du syndicat mixte BRETAGNE MOBILITÉS.

Fait et délibéré en séance le 08/05/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET